



Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20251203-DEC_CNE_2025_96-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025 – 96

OBJET : Commune – Demande de financement dans le cadre du Fonds Chaleur, pour la création du Foyer jeunes Travailleurs

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°1 du 26 janvier 2024 approuvant le projet de Foyer des Jeunes Travailleurs et le plan de financement,

DÉCIDE

Article 1 : de demander une aide financière du pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du pays du Centre Ouest Bretagne, gérant les fonds de l'ADEME au nom et pour le compte de l'ADEME, en vertu de la gestion déléguée du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) s'inscrivant dans le cadre du Fonds Chaleur, pour un montant total de 15 214,25 €

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 17/12/2025

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du Morbihan le 18/12/2025

Certifié exécutoire | 18/12/2025
Publié le

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H

